



Mairie de Cornille
Le Bourg 24750 CORNILLE - Dordogne

☎ 05 53 04 63 33 📠 05 53 04 05 37

✉ mairie.decornille@wanadoo.fr

🌐 www.mairie-cornille.fr

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

1) DATES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES 2022/2023

Vacances de la Toussaint	Du Lundi 24 octobre 2022 au Vendredi 28 octobre 2022
Vacances de Noël	<i>Fermeture</i>
Vacances d'Hiver	Du Lundi 6 février 2023 au Vendredi 10 février 2023
Vacances de Printemps	Du Mardi 11 avril 2023 au Vendredi 14 avril 2023
Vacances d'Été	Du Lundi 10 juillet 2022 au Jeudi 13 juillet 2023

2) APPELS TÉLÉPHONIQUES CONCERNANT LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Afin de limiter le nombre de communications sur la ligne téléphonique de l'école, notamment en raison de la gêne occasionnée pendant la sieste des enfants, nous vous demandons, pour tout appel lié à la Garderie, de bien vouloir joindre Cendrine GERBOU, agent d'animation, sur son téléphone portable au 06.35.16.87.91 (appel ou SMS) entre 7h00 et 19h00.

Cendrine GERBOU ayant l'amabilité de mettre à disposition son téléphone portable personnel, je vous demanderai de bien vouloir en user de manière mesurée et **uniquement pendant les horaires de garderie en semaine (7h15 - 8h50 et 16h30 - 19h00 - Mercredi : 7h15 - 8h50 et 13h00 - 19h00)**.

Merci d'éviter les appels et les messages en dehors de ces horaires ainsi que les week-ends et jours fériés.

3) RÈGLEMENT DES FACTURES CANTINE/GARDERIE

Le règlement des factures Cantine/Garderie doit être adressé directement à la TRÉSORERIE MUNICIPALE DE PÉRIGUEUX à l'adresse ci-dessous, et en aucun cas à la Mairie :

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PERIGUEUX

15 rue du 26^{ème} RI

CS 61000

24053 PÉRIGUEUX Cedex

Il est possible, également, de se rendre directement à la Trésorerie pour paiement au guichet.

4) CANTINE SCOLAIRE

Comme chaque année, pour le calcul des tarifs de cantine, nous vous remercions de bien vouloir transmettre à la Mairie :

- le justificatif de versement (de moins de 3 mois) de la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES **avec mention du Quotient Familial**. Pour les familles qui n'auront pas fourni le justificatif demandé le tarif maximum sera appliqué.

Ces documents sont à nous retourner **au plus tard le 23 septembre 2022**.

5) TARIFS CANTINE et GARDERIE 2022 / 2023

Goûter du matin (forfait)	5,30 € / mois
Goûter du soir	0,37 € / jour
Repas Cantine (selon quotient familial)	Cf. tableau ci-contre
Repas Cantine extérieure	4,85 €
Garderie ½ mercredi	6,97 € / demi-journée
Garderie Mercredi complet - Petites Vacances scolaires	10,35 € / jour
Garderie régulière matin et soir	2,08 € / heure
Garderie occasionnelle matin et soir	2,75 € / heure

Le principe du Quotient Familial (QF) est appliqué sur le tarif des repas de cantine comme suit :

QF inférieur à 700 :	2,30 €
QF entre 700 et 900 :	2,41 €
QF supérieur à 900 :	2,55 €

6) LISTE DES DOCUMENTS À RETOURNER À LA GARDERIE :

- Fiche d'inscription (Accueil périscolaire) complétée et signée,
- Règlement intérieur signé (Cantine et Garderie),
- Attestation d'assurance,
- Fiche « adresse mail »,
- Justificatif CAF avec quotient familial.

Le Maire,
Stéphane DOBBELS



Le Maire-Adjoint,
Responsable de la Commission
Affaires scolaires,
Valérie ROLDELBOS

